----- Message transféré -----

Sujet: [INTERNET] Enquête Publique Zac du Grand Launay

**Date :** Wed, 28 Apr 2021 19:43:03 +0200

**De:** nouveau souffle <nouveau.souffle35@gmail.com> **Pour:** pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr

Copie à :

Madame, La Commissaire Enquêtrice,

Nous vous saurons gré de bien vouloir prendre connaissance ci-après de nos observations, de nos inquiétudes ainsi que de nos interrogations quant au projet d'aménagement de la ZAC du Grand Launay de Châteaugiron ainsi que de l'enquête publique qui le concerne.

Afin de vous en permettre une meilleure lisibilité de notre réflexion, nous vous la communiquons en format listing d'alinéas.

Vous en souhaitant bonne lecture et dans la volonté unique d'attirer votre attention sur les enjeux de ces décisions d'agencement.

- En premier lieu, ce projet d'aménagement présuppose des comportements éco responsables de ses futurs habitants, notamment dans les moyens de déplacement qu'ils utiliseraient, surtout ceux que l'on peut qualifier de proximité (achats de première nécessité, se rendre dans les lieux de garde ou de scolarité des enfants,...). Les voies douces sont vantées comme celles qui seraient priorisées par les usagers. Cet attendu n'est jamais explicitement évoqué et pourtant son absence d'application aurait des conséquences néfastes sur la vie des actuels et futurs administrés.
- En effet, des inquiétudes et des interrogations apparaissent quant au niveau de fluidité de circulation (sur les axes des D92, D34, D463 et D234 ou vers le centre-ville de Châteaugiron (avenue Pierre Le Treut) aux horaires de pointe du matin et de la fin de journée,...), sans prendre en considération l'impact considérable de l'empreinte carbone de ces effets potentiellement néfastes. De surcroît, nous ne disposons d'aucun élément informationnel, d'aucune étude d'impact sur l'évolution en volume de la fréquentation des véhicules, d'aucun aménagement envisagé, si ce n'est le constat d'une augmentation de 55 % de la fréquentation automobile sur l'avenue où se trouvera l'entrée du futur lycée. Ainsi nous inquiétons-nous sur les accords envisagés ou non entre les différentes collectivités dans leur projet de développement des pistes cyclables ou d'autres moyens quelconques de mobilités douces afin d'inciter à limiter l'usage individuel de la voiture et baisser les émissions de CO2.
- Nous soulignons et saluons un points positif : la labellisation quartier éco responsable de ce futur aménagement incluant notamment une baisse du nombre de logements prévus en regard de la première proposition. Malgré tout, quels seront les obligations et les moyens mis à disposition des futurs habitants (composteurs, récupérateurs d'eau, lignes supplémentaires PEDIBUS,...) ?
- Nous garderons une vigilance particulière quant au devenir de la Ferme du Grand Launay. Une réflexion doit être proposée aux élus sur son futur usage. Ce bâtiment patrimonial identifié comme bâtiment d'intérêt devra voir son utilisation réfléchie et débattue. Cela doit-il tendre vers un cadre de fonctionnement avec l'ALSH ? Sous la forme d'un jardin aménagé pour les plus

petits ? De jeux ludiques autour du thème de la ferme ? D'une ferme pédagogique bénéficiant d'un agrément du Ministère de l'Education Nationale ou de la Jeunesse ?

- Nous interrogeons également la continuité des voies douces : comment vont-elles être reliées au centre-ville de Châteaugiron et dispenser ainsi de la sécurité nécessaire pour ses usagers ? Surtout si l'on souhaite les voir incitatives...
- Quant à l'évacuation et la récupération des eaux de pluie, si l'on y ajoute le reméandrage du cours d'eau Saint-Médard, quel est le niveau de risque réel d'inondations pour ses habitants ou ceux du quartier de Veneffles ? Le risque décennal ou centennal est énoncé : n'est-il pas plus conséquent, sous-estimé ou atténué dans le dit document présenté ? Y a-t-il eu de véritables concertations avec les habitants du quartier de Veneffles ?
- Les zones de parking pour les voitures notamment offrent-elles des espaces suffisants au regard du nombre de logements ? Le principe de covoiturage (évidemment louable), la nécessité d'accueillir les transports scolaires, la présence inévitable des visiteurs (cercles familiaux, amicaux),... ont-ils été des indicateurs suffisamment pris en considération ?
- En page 43, une interrogation se pose à nous quant au terme utilisé pour les matériaux de construction des bâtiments collectifs : l'usage de matériaux biosourcés est recommandé'. Nous nous demandons de savoir pourquoi cet usage n'est donc pas <u>obligé</u> ! Quant aux habitats individuels, les choix des matériaux seront-ils libres ou devront-ils suivre une grille de critères éco responsables ?
- Avenue Pierre le Treut, une augmentation de 55 % du trafic (p.47) est évoquée : la circulation y est aujourd'hui déjà très difficile pour accéder aux établissements scolaires existants, notamment les jours de pluie. Des aménagements sont-ils envisagés par le département, par la municipalité pour soulager ce futur accroissement ?
- N'y a-t-il pas moyen de rendre les documents d'enquête publique plus lisibles ? Leur lecture nécessite un certain niveau d'expertise. Comment alors ne pas s'étonner que si peu de personnes y répondent tellement elles sont rendues inaccessibles aux principaux concernés !

Nous vous prions d'agréer, Madame la Commissaire Enquêtrice, nos sincères salutations distinguées.

Respectueusement.

Les élu.e.s du Groupe Un Nouveau Souffle Pour Châteaugiron au Conseil Municipal de Châteaugiron Nouvelle Commune.